

**L'Association des Usagers de l'Eau de
l'AME**

2 rue Claude Debussy 45120

Chalette sur Loing

Président : Thierry JOLIVET

eaudelame2017@gmail.com

Engagement Citoyen pour le Montargois

15 boulevard Anatole France

45 200 Montargis

Président : Alphonse PROFFIT

alphonse@montar.fr - 06 64 23 61 18

M. Edouard Weber,

Conseiller communautaire de l'AME

78, av. Charles de Gaulle

45 200 Montargis

weberedouard@free.fr – 07 83 24 15 88

Affaire suivie par : Jean-Marc DURANTON

eaudelame2017@gmail.com 06 85 82 76 10

Madame la Préfète du Loiret

184 rue de Bourgogne

45042 ORLÉANS Cedex 1

Copie :

pref-secretariat-prefet@loiret.gouv.fr

pref-reglementation-spm@loiret.gouv.fr

contact@agglo-montargoise.fr

jeanpaul.billault@agglo-montargoise.fr

Montargis, le 29 novembre 2021

Objet : Réponse Suite à notre demande de déferé à l'encontre des délibérations 52 et 53 du conseil communautaire de l'AME (agglomération Montargoise) du 29/06/202 + avis de la chambre régional des comptes.

Madame la préfète, Monsieur le sous-préfet,

Nous avons bien reçu votre courrier du 8 septembre répondant à notre demande de Délégué daté du 27 août 2021 sur les délibérations 52 et 53 du Conseil d'agglomération de l'AME du 29 juin 2021.

Nous avons pris note de vos éléments de réponse toutefois certaines de nos interrogations restent pendantes.

Ces deux délibérations avaient pour objet d'autoriser Monsieur le Président de l'AME à signer les avenants N°1 aux contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Nous avons tenté d'engager à nouveau le dialogue avec les responsables élus de l'AME lors du Conseil d'agglomération du 28 septembre dernier et du Comité de pilotage des DSP Eau et Assainissement du 5 novembre, sans succès.

C'est pourquoi nous sollicitons à nouveau votre attention sur ce dossier.

1) CCSPL et Copil ignorés

Le Comité de Pilotage (Copil) des Délégations de Services Public (DSP) eau et assainissement du 5 novembre 2021 a démontré qu'il ne s'agissait pas d'un oubli d'informer, de la part des responsables de l'AME, mais, par le refus de présenter les conclusions des audits qui ont servi de base aux avenants des contrats de ces délégations, d'un refus d'informer les membres de cette instance.

2) Information des conseillers communautaires.

Nous souhaitons préciser notre demande.

En effet, vous nous indiquez dans votre réponse que les conseillers communautaires (dont M. Édouard Weber) avaient connaissance de la commission travaux au cours de laquelle le sujet des avenants aux contrats de DSP Eau et assainissement avait été abordé.

Or il apparaît que l'ensemble des élus communautaires n'est pas destinataire des comptes rendus de commissions. Certaines communes, dont Villemandeur, ne les transmettent qu'aux participants de commissions, d'autres collectivités n'envoient des copies qu'aux conseillers de la majorité municipale. Les élus communautaires de l'AME ne sont donc pas nécessairement au courant des travaux de toutes les commissions.

Ceci explique, dans le cas qui nous intéresse, que Monsieur Édouard Weber n'était pas au courant de la réunion de la commission travaux du 8 juin et qu'il n'a pas été destinataire du compte rendu.

Nous nous sommes procuré le compte rendu de la commission Travaux du 8 juin 2021.

Il ressort de ce document :

- que le rapport d'audit des deux délégations, qui a servi de base à l'élaboration des avenants, n'a pas été présenté aux élus de ladite commission,
- que ce compte rendu ne mentionne aucun échange ni débat sur les tenants et les aboutissants de ces avenants, mais seulement la lecture du texte qui a été présenté en conseil d'agglomération le 29 juin.

Considérant que l'information due aux élus, de tous bords politiques, est un élément essentiel de la démocratie locale, nous souhaitons connaître votre position concernant d'une part la non-diffusion de ces comptes rendus de commission et d'autre part la difficulté d'accès des élus à l'intégralité des rapports et études nécessaires à la compréhension d'une délibération.

3) **Lacunes et non conformité des annexes financières des avenants.**

Vous ne nous avez pas répondu sur ce point.

Les Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des deux délégations mis à jour après les avenants laissent apparaître que :

- Les montants indiqués pour les exercices écoulés (2017 à 2020) correspondent aux prévisions des contrats initiaux de 2017. Il n'a donc pas été tenu compte des Compte Annuel de Résultat d'Exploitation CARE du délégataire.

A quoi a donc servi l'audit de ces délégations (à l'origine de ces avenants) ?

- les données des exercices à venir interrogent , également, deux exemples :
 - a) le CEP Eau potable, après avenant, repose sur une croissance du nombre d'abonnés à partir de 2021 supérieure à 4% en 6 ans alors que la hausse observée de 2017 à 2020 n'a été que de 0,8%.
 - b) le CEP Eau potable : augmentation à partir de 2021 de 300% des pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement.(et plus de 200% sur l'assainissement)

Les dotations aux gros entretiens et aux renouvellements ont été réduites.

Le plan de renouvellement (contrat DSP initial Annexe 2-sous détail CEP-GER) et le compte d'exploitation afférents n'ont pas été modifiés.

Nous attirons votre attention sur ces points car il est impossible de suivre la bonne gestion de ces deux délégations de service public avec de tels documents supports.

1) **Commission de contrôle financier (CCF).**

Vous n'avez pas non plus répondu à notre demande de mise en place sur l'AME de cette commission, conformément aux dispositions de l'article R 2222-3 du code des CGCT.

Incontestablement avec la mise en place d'une CCF nous n'aurions pas à échanger sur de tels sujets. En son absence, et considérant l'opacité de la gestion de ces DSP nous sollicitons votre intervention pour la saisine de la Chambre Régionale des Comptes.

En conclusion :

Le but de nos démarches est de mettre en place un dialogue démocratique et citoyen avec notre exécutif communautaire.

Nous constatons aujourd'hui que ce dialogue n'est pas possible et c'est pourquoi nous sollicitons votre intervention en tant qu'autorité chargée du contrôle de légalité.

Bien évidemment, nous restons à votre disposition pour tout échange et complément d'information.

Nous vous saurions gré de nous tenir au courant des démarches que vous seriez amenés à effectuer.

Nous vous prions d'agréer, Madame , Monsieur, nos respectueuses salutations.

Thierry JOLIVET
Président de l'Association des
Usagers de l'Eau de l'AME

Edouard Weber
Conseiller communautaire
de l'AME

Alphonse PROFFIT
Président d'Engagement
Citoyen pour le Montargois